



Université du Québec à Chicoutimi

# **L'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE ET BUDGÉTAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC**

## **UN LEVIER PRINCIPAL POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**Mémoire présenté**

**AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES  
RÉGIONS DU QUÉBEC**

**SAGUENAY  
MAI 2003**

**SERGIEH F. MOUSSALLY  
Économiste DSEA**

*« Le Québec souffre d'un discours social-démocrate usé, vieilli, dépassé. Ce qu'il faut instaurer, c'est une sociale-démocratie moderne, innovante et responsable. »*

Marcel Boyer  
*Pour une nouvelle Révolution tranquille*

*« La fonction de l'imaginaire est indissociable de l'ordre de la matérialité. C'est en vertu de cette propriété qu'elle est structurante et les processus économiques ou politiques se réalisent dans sa dimension... »*

Jean-François Bayard  
*L'illusion identitaire*

## 1. INTRODUCTION

L'avènement de ce qu'on qualifie désormais l'économie globale et informationnelle transforme radicalement la logique qui commandait le développement des entités spatiales durant la phase achevée de la seconde révolution industrielle (1880 - 1980).

Toute la configuration des rapports qui reliaient le pouvoir politique central aux systèmes régionaux à travers les institutions d'encadrement et de régulation, se trouve profondément bouleversée en raison des effets qu'impose le nouveau paradigme technologique (Castells, 1999), en matière de création d'impulsion durable de développement.

À la logique des avantages comparatifs qui ordonnait la répartition des activités productives dans l'espace selon la dotation en ressources, se substitue une nouvelle donnée en matière de développement, fondée sur la capacité de l'offre qu'une entité régionale peut faire valoir, pour implanter des activités intensives en savoir-faire, et produisant des biens à haute valeur-ajoutée.

Ce qui différencie désormais les entités régionales en matière d'accessibilité à toute trajectoire de développement réalisable dans leur espace-temps, ne relève plus d'une dotation favorable en ressources, ou d'une localisation avantageuse par rapport aux marchés, voir de l'envergure des stimulants fiscaux qu'elles peuvent offrir aux investisseurs potentiels.

Ces moyens qui relevaient des exigences du paradigme opérant durant la phase industrielle du développement, ne constituent plus que des palliatifs complémentaires au vecteur stratégique qui détermine — à toute fin pratique — l'aptitude de toute entité économique à réaliser des gains sur ses échanges avec le reste du monde. Ces gains constituent le fondement de toute impulsion de développement, que les pays, les firmes ou les régions peuvent réaliser.

C'est ainsi, que dans le cadre du nouveau paradigme de développement, les entités régionales sont assimilées comme des opérateurs assujettis aux exigences d'efficacité, de flexibilité, et de cohérence stratégique qui s'imposent à tout opérateur sur le système mondial des échanges.

L'aptitude d'une entité régionale à exploiter toute opportunité de gains qui se présente dans son espace-temps, constitue le critère premier de différenciation des systèmes régionaux en matière de développement.

Dans une analyse comparative de l'impact de la mondialisation sur le dynamisme des régions relevant des pays industriels ayant atteint le stade de la primauté du progrès technique en matière de croissance, Kinzberg identifie deux catégories de régions:

- les régions alertes (*stickky*), sont celles qui savent exploiter toute opportunité de développement qui se présente dans leur espace, en utilisant les leviers de la mondialisation ;
- les régions amorphes (*slippery*) caractérisées par un faible degré d'autonomie décisionnelle, un encombrement des rigidités du processus décisionnel, une latitude limitée des moyens (réglementaires) et des ressources disponibles.

Or, l'aptitude d'une région à exploiter efficacement (et rapidement) les opportunités du marché, ou de la technologie, postule l'existence d'un large degré d'autonomie décisionnelle d'une part, une disponibilité régionale de moyens (financier, réglementaire, institutionnel, etc.) que la région peut mobiliser, dans le cadre d'une stratégie pertinente de création d'avantages concurrentiels de localisation, d'autre part.

Toute la théorie moderne du développement dans l'espace repose sur le postulat d'autonomie décisionnelle des régions comme fondement de leur efficacité stratégique (Castells, *La Société en Réseau*, 1992).

L'objet de ce mémoire est de rendre compte des gains réalisables de l'accessibilité des régions du Québec au statut d'opérateur économique disposant de trois attributs de l'efficacité:

- l'autonomie décisionnelle en matière de choix des objectifs des moyens ou du rythme du développement économique qu'elles peuvent réaliser dans le cadre du processus mondial d'intégration des marchés et de mobilité du capital ;
- la disponibilité de moyens et d'instruments appropriés à la mise en œuvre de toute stratégie de transformation de leur assise économique et technologique, et d'adaptation aux exigences de la compétitivité mondiale, ou continentale ;
- la capacité d'adapter les structures régionales de support et d'encadrement des activités productives, aux exigences du nouveau paradigme technologique impliquant la création, l'exploitation, la diversification et le renouvellement du stock en capital information, comme fondement de tout processus soutenu de développement.

Cette mutation implique une transformation radicale des assises et du *modus operandi* de ce qu'on qualifie le Modèle québécois.

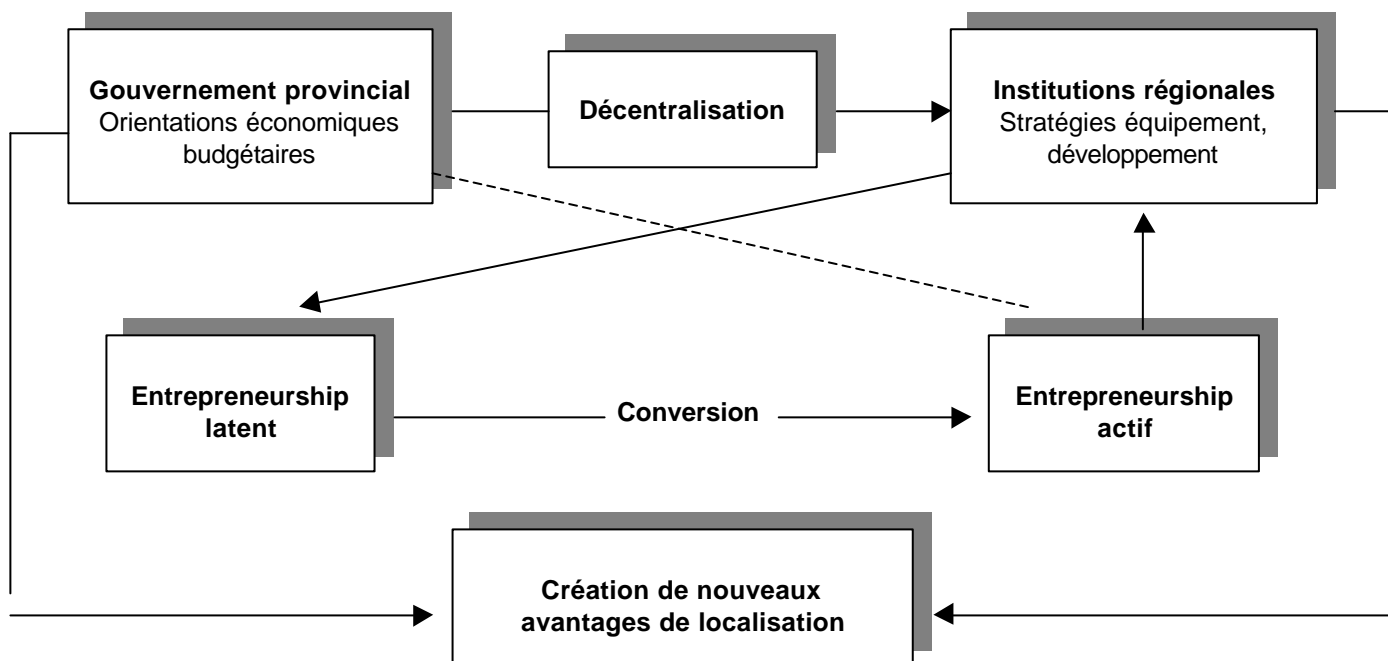
L'hypothèse que nous tenterons de démontrer, implique les propositions suivantes:

- la mondialisation et le nouveau paradigme technologique, offrent des perspectives de développement à toutes les régions du Québec, sans égard à leur taille démographique, leur localisation dans l'espace ou leurs handicaps spécifiques (dotation en infrastructure technologique, spécialisation, etc.) ;
- le modèle centralisé de gestion qualifié de *Modèle québécois*, constitue la contrainte majeure au développement des régions dans le contexte actuel de la mondialisation. Dans son fondement conceptuel et ses modalités opératoires il ne répond pas à la logique de l'efficacité qu'impose le nouveau paradigme de développement ;
- la transformation institutionnelle requise, implique l'attribution de l'autonomie décisionnelle et budgétaire aux régions — et en particulier en matière de développement économique, de protection de l'environnement et de gestion des biens et services municipaux.

Une nouvelle configuration des rapports triangulaires entre l'État, les institutions régionales et les opérateurs économiques, doit être inventée comme base d'un nouveau *Modèle québécois* adapté aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

Figure 1

### Schéma de transformation du Modèle québécois



Source : Moussally, 2003.

## 2. LA MONDIALISATION ET SON IMPACT SUR LES ENTITÉS RÉGIONALES

Toute démarche qui se propose de rendre compte des nouvelles exigences qu'impose la mondialisation en matière de développement des entités régionales, conduit à mettre en évidence la logique qui sous-tend la dynamique d'intégration des activités, des ressources et des réseaux d'échanges sur le plan planétaire.

Cette logique s'exprime à travers une série de mutations qui caractérisent la nouvelle division du travail international, soit :

- une transformation du contenu factoriel des biens et des services échangés sur les marchés mondiaux ;
- l'émergence de nouveaux critères de localisation des activités dans l'espace, répondant aux exigences du nouveau paradigme technologique ;
- une profonde rupture de la hiérarchie qui ordonnait la position des systèmes territoriaux, selon l'envergure de leur marché, la diversité de leur dotation en ressources et leur capacité technique.

La typologie de différenciation des entités selon leur capacité à localiser des activités intensives en technologies-savoir, qualifiées d'activités de développement associées aux agglomérations de grande taille disposant d'une infrastructure appropriée — n'est plus opératoire dans un contexte de mobilité spatiale des flux technologiques, et de réduction de la contrainte coût d'accessibilité aux marchés.

Bien plus, ce qu'on qualifiait d'handicaps au développement des zones périphériques durant la phase industrielle de concentration des activités dans l'espace, se transforment — dans certaines conditions — en avantages de localisation favorisant le développement des régions éloignées des zones de concentration des marchés.

La localisation dans les régions du *Sun-Belt* américain d'activités liées aux technologies de pointe, tout comme le saut structurel réalisé par les « dragons asiatiques » en matière d'accessibilité aux activités intensives en savoir-faire et connaissances (Singapour, Hong Kong, etc.), illustrent de façon non équivoque la dimension stratégique du développement des entités spatiales.

Comme le montre Manuel Castells, les régions accédant au statut d'opérateur économique dans le contexte dynamique de la mondialisation, relèvent désormais de la loi de l'offre qui crée sa propre demande. Leur capacité au développement procède de leur aptitude à localiser des activités intensives en savoir-faire d'une part et à exploiter les trois principaux leviers de la mondialisation, d'autre part, soit :

- la mobilité accrue du capital à la recherche de lieux optimaux de localisation répondant aux exigences de rentabilité ;
- la formation de grappes industrielles transnationales reliant plusieurs régions selon une logique d'organisation en réseaux générant des externalités positives (gains) que les firmes peuvent internaliser ;
- l'accessibilité des entités territoriales aux flux technologiques et de l'information caractérisés par leur indifférence au facteur distance entre deux nœuds d'un Réseau de connectivité.

C'est ainsi que la dynamique de la mondialisation se traduit par une valorisation du rôle que les entités régionales peuvent assumer en matière de création autonome d'impulsions soutenues de développement, comme le soulignait Ricardo Petrella:

*« Le cadre national ne constitue plus un lieu de pertinence stratégique en matière de développement. »*

Par conséquent toute la logique de subordination des régions aux orientations et stratégies de l'appareil étatique central, se trouve mise en échec par la nouvelle ouverture qu'introduit la mondialisation en matière de création d'avantages concurrentiels que les régions peuvent exploiter.

En termes systémiques, cette ouverture comporte sa propre fermeture. Si les régions constituent un cadre référentiel à des stratégies créatives d'avantages concurrentiels générant des gains sur les échanges avec le monde, elles doivent nécessairement disposer de trois attributs requis en matière de pertinence et d'efficacité stratégiques:

- une autonomie décisionnelle en matière de gestion des ressources du territoire, d'encadrement des activités productives et de protection sociale ;
- une disponibilité des instruments et des moyens requis à la mise en œuvre de toute stratégie soutenue de développement ;
- une capacité autonome de réglementation et d'encadrement des activités productives et d'accessibilité aux biens publics (dotation en ressources du territoire).



De toute évidence, ces attributs d'autonomie décisionnelle que les entités régionales doivent disposer en raison des exigences d'efficacité qu'impose la mondialisation, requièrent une transformation du schéma conventionnel de subordination des régions aux décisions, choix, orientations et stratégies de l'appareil étatique central.

Dans le cadre institutionnel québécois, la problématique que pose l'aménagement à envisager comporte deux aspects distincts:

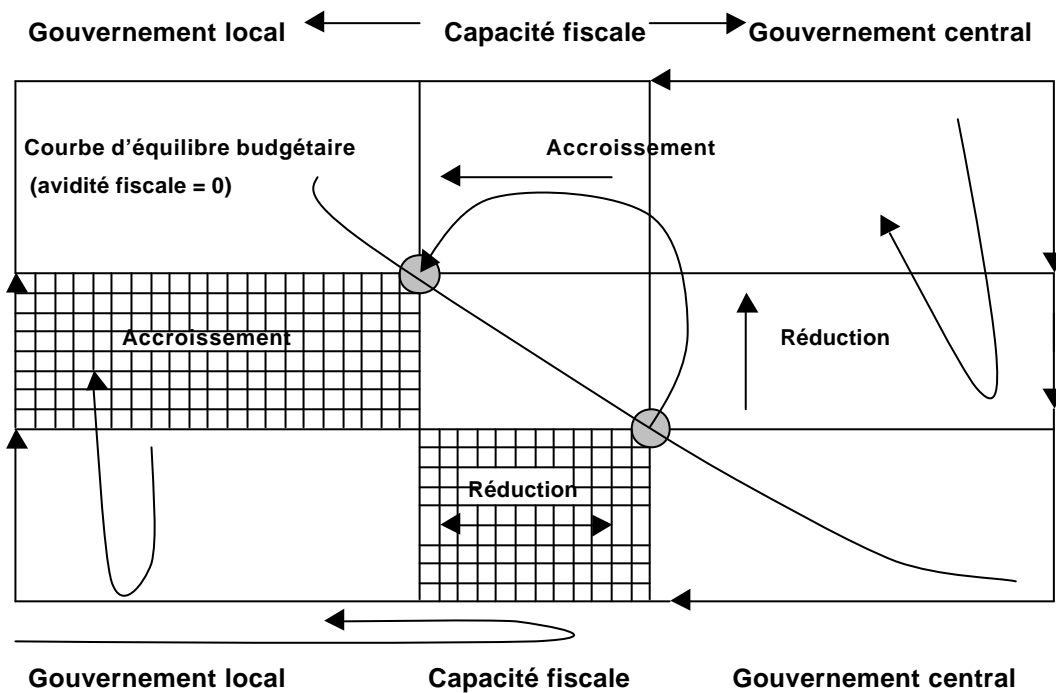
- les régions comme telles sont dépourvues de tout statut institutionnel leur permettant de disposer d'un degré quelconque de liberté à l'égard du pouvoir central. Elles constituent des entités administratives répondant à des besoins fonctionnels de répartition des dépenses publiques et d'intervention du pouvoir administratif ;
- le schéma de répartition des pouvoirs qui ordonne les fonctions qu'assume l'appareil étatique sur le plan spatial — qualifié de *Modèle québécois* — exclut à toute fin pratique, toute autonomie décisionnelle que les composantes régionales peuvent réclamer pour des fins de développement.

L'État régulateur des activités et des échanges dans l'espace québécois est en même temps le gestionnaire exclusif des ressources publiques disponibles sur l'ensemble du Québec. Cette disposition remonte à l'*AANB art. 92* — définissant le champ de compétence du gouvernement provincial.

En définitive, l'examen des défaillances du *Modèle québécois* par rapport aux exigences du développement qu'impose la mondialisation, permet de rendre compte du sens et du contenu de la transformation institutionnelle à réaliser pour permettre l'adaptation des régions du Québec aux données du nouveau paradigme du développement.

Figure 2

### Transformation institutionnelle et champs de compétence



Source : Moussally, 2001.

### 3. LE DILEMME FISCAL DE L'AUTONOMIE RÉGIONALE

La figure 2 de la page précédente illustre le caractère dual de toute transformation institutionnelle qui élargirait le champ de compétence des régions en matière de gestion des ressources, de développement économique et de protection de l'environnement.

Tout accroissement du champ de compétence des régions assimilé à un gouvernement local ayant pour assises les MRC et les Municipalités, ne peut se réaliser qu'en réduisant la capacité fiscale des régions comme le montre le déplacement le long de la courbe d'équilibre budgétaire du graphique.

Les gains d'efficacité réalisables de la décentralisation des fonctions que l'appareil étatique assume dans le cadre du *Modèle québécois* comportent un coût budgétaire initial: les régions ne peuvent assumer adéquatement leur fonction de support au développement qu'en mobilisant des ressources qui dépassent largement la contribution actuelle de l'État à la formation du capital et l'équipement en infrastructure des régions.

Pour la région du Saguenay—Lac-St-Jean, nous estimons à un milliard de dollars l'effort d'investissement que le secteur public doit réaliser en cinq ans pour doter cette région de l'infrastructure et la force de travail requises pour transformer ses trois filières de développement: l'agroalimentaire, la filière du bois et ses dérivés, et l'implantation d'activités liées à la filière aluminium.

En écartant toute possibilité de financement de l'équipement des régions à partir d'une hausse des charges fiscales locales (municipales), ou via l'emprunt, la seule alternative concrète réside dans la transformation des modalités actuelles de répartition du fardeau fiscal entre trois groupes de contribuables:

- les impôts personnels des particuliers ;
- les impôts et redevances des entreprises privées ;
- le surplus réalisé par les entreprises publiques.

En considérant le laxisme fiscal qui permet au secteur privé d'internaliser la quasi-totalité de la rente sur les ressources publiques, l'aménagement des redevances en faveur des régions permet de suppléer aux besoins de financement de l'équipement des régions ressources.

En 2000-2001, sur un total de recettes du *Trésor québécois* de 38,7 milliards de dollars, le secteur des entreprises contribuait pour 10,4 milliards de dollars soit 27% du total des recettes fiscales réparties de la façon suivante:

- 11,3 % d'impôts sur le revenu et taxes du capital : 4,4 G\$
- 15,7 % de taxes sur la masse salariale : 6,1 G\$

L'impôt du fédéral sur les sociétés au Québec dépassait 2,4 milliards\$ celui du Québec soit 6,8 milliards\$ contre 4,4 milliards\$. Les redevances sur les ressources étaient de 378 millions\$ pour toutes les régions du Québec en 2001-2002 dont 200 millions\$ sont alloués en crédits aux entreprises.

Le tableau suivant montre la répartition des redevances brutes selon les régions. Les redevances nettes du Saguenay—Lac-St-Jean étaient de 53,4 millions\$ pour une valeur des expéditions de produits liés aux ressources estimées à 3,4 milliards de dollars en 2001.

**Tableau 1**

**Redevances brutes, crédits et dépenses du MRN,  
par région administrative, 2001-2002 (en M\$)  
(dépenses de fonctionnement imputées aux régions)**

Régions	Redevances brutes	Crédits	Total des dépenses	Redevances nettes moins les dépenses
Bas-St-Laurent	11,2	19,9	29,0	(37,8)
Saguenay—Lac-St-Jean	127,8	41,8	32,6	53,4
Capitale Nationale	10,5	7,3	17,3	(14,0)
Mauricie	32,5	17,4	31,5	(16,4)
Estrie	1,4	1,6	10,5	(10,6)
Montréal	---	0,0	12,3	(12,3)
Outaouais	24,2	8,0	14,0	2,3
Abitibi-Témiscamingue	44,4	17,2	39,5	(12,3)
Côte-Nord	31,8	20,7	23,7	(12,6)
Nord-du-Québec	57,0	27,2	27,3	2,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12,9	17,0	13,8	(17,9)
Chaudière-Appalaches	3,4	3,1	16,3	(16,0)
Laval	---	0,0	0,5	(0,5)
Lanaudière	9,0	4,7	6,1	(1,8)
Laurentides	12,2	8,5	10,8	(7,1)
Montérégie	0,1	1,3	10,4	(11,6)
Centre-du-Québec	0,0	1,1	5,3	(6,3)
Non répartis	---	3,8	2,1	(5,9)
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>378,5</b>	<b>200,4</b>	<b>302,9</b>	<b>(124,8)</b>
<b>Régions ressources</b>	<b>317,5</b>	<b>161,1</b>	<b>197,4</b>	<b>(41,0)</b>

Source : Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, page 15. Ministère des Ressources naturelles, 2002.

#### 4. LE STATUT RÉEL DES RÉGIONS AU QUÉBEC

En considérant le pouvoir restreint que les régions du Québec disposent à l'égard de leur dotation en ressources, la fiscalité des entreprises qui opèrent sur leur territoire, l'envergure des allocations de dépenses publiques que leur attribue l'appareil étatique, leur statut dans le dispositif québécois s'apparente au *Moi sans qualités de Sandel*.

Par rapport au deux paliers de gouvernement qui disposent de moyens d'agir sur la dynamique socio-économique de leur territoire, (le Québec, les MRC et les Municipalités), les régions ne remplissent qu'une fonction consultative de second ordre comme le relève avec réalisme un ministre des régions à propos du pouvoir discrétionnaire de l'État en matière d'orientation du développement des régions:

*...une politique québécoise de développement devrait favoriser une approche globale, territoriale, adaptée, solidaire et endogène.... Cette politique repose sur une articulation entre une démarche où: les pouvoirs centraux offrent une vision, des orientations, un plan cadre et des moyens appropriés et une démarche où les acteurs locaux analysent leur situation, suscitent des réflexions, font des propositions et les coordonnent dans un projet cohérent<sup>1</sup>.*

La fonction réflexive des régions assujetties à l'arbitrage étatique explique par ailleurs la permanence des écarts régionaux en matière de croissance, de création d'emplois, d'accessibilité aux services publics, etc.

De ce fait, en matière d'autonomie décisionnelle régionale, la trajectoire à parcourir implique une mutation institutionnelle pour atteindre le statut que dispose les Cantons suisses ou les Landers en Allemagne en matière de capacité d'intervention en matière de développement économique et d'adaptation aux exigences de la mondialisation.

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Jolivet, discours, Trois-Pistoles, 1999.

## 5. UNE CONTRAINTE PRINCIPALE AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS: LE MODÈLE QUÉBÉCOIS

À l'encontre des tenants du positivisme académique qui attribuent la persistance du déséquilibre et des écarts dans l'espace québécois, à des données endogènes spécifiques aux régions (localisation dans l'espace des échanges, taille du marché, spécialisation industrielle, défaillance de l'entrepreneuriat) ou à une donnée exogène relevant de la compétitivité mondiale, le *modus operandi* de ce qu'on désigne comme *Modèle québécois*, constitue à notre avis la contrainte principale au développement des entités régionales au Québec — et en particulier les régions dites ressources.

Trois données empiriques observées sur une longue période justifient notre argument:

- Le caractère dual du dynamisme économique spatial observé au Québec depuis l'avènement de la mondialisation au cours des années 80. Le noyau central de polarisation des ressources des activités et des échanges, que constitue la zone de Montréal, continue à évoluer à un rythme supérieur à l'ensemble des régions ressources périphériques (15% de la population). Toutes les mesures visant à corriger les écarts ou à inverser le mouvement d'exode démographique, et appliquées depuis la crise de 1981, se sont soldées par un résultat quasi-nul. La dernière en date, annoncée depuis trois ans au Saguenay, *la Vallée de l'Aluminium* a engendré la création de trois organismes publics analysant des dossiers prospectifs de création d'emplois liés à la transformation du métal.
- La seconde donnée a trait au double déséquilibre fiscal qui caractérise les effets spatiaux du modèle de répartition des redevances et des dépenses du Québec selon les régions, d'une part, la répartition du fardeau fiscal entre les contribuables et les entreprises, d'autre part.

À l'exception de la zone centrale de Montréal (cinq régions administratives) et de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent, toutes les régions ressources du Québec fournissent un surplus fiscal net annuel au *Trésor québécois*. Pour trois régions ressources (l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay—Lac-St-Jean et la Côte-Nord), le surplus fiscal net annuel réalisé en 1999 atteint environ 520 millions\$, soit le différentiel entre les recettes fiscales et autres redevances et les dépenses du Québec incluant la quote-part de ces régions à la dette.

- Finalement, la contrainte majeure au développement des régions ressources, procède d'une disposition fiscale du Modèle québécois permettant à l'appareil étatique de fixer les redevances sur les ressources de la Couronne (hydraulique, forestière, minière).

Contrairement aux dispositions de l'*AANB* stipulant que les ressources du territoire doivent servir au bien-être de la population, les rentes réalisées sous l'empire fiscal du *Modèle québécois* sont accaparées à plus de 90% par les firmes exploitant les ressources — y compris le vaisseau-amiral du *Modèle québécois*: Hydro-Québec.

Plusieurs économistes ont relevé le processus d'appauvrissement relatif du Québec (Boyer, 2001 ; Boucher, 1998 ; Paquet, 2000) attribuable au mode de fonctionnement centralisé de l'État, et l'insuffisance des investissements publics dans les régions ressources (Moussally, 2000)

Le retard d'adaptation des assises des régions aux exigences du nouveau paradigme de développement s'explique en raison de deux facteurs:

- les régions ressources ne peuvent disposer d'une part appropriée de rentes réalisables par les firmes, soit un minimum estimé à 460 millions\$ annuellement, sur un total de 920 millions\$ (valeur des expéditions 17 milliards\$) ;
- le total des investissements en capital réalisés dans les régions est nettement inférieur aux exigences qu'impose l'adaptation de l'infrastructure des régions ressources comme le montre l'annexe 3 de la page 20 du document.

## 6. CONCLUSION

Dans son fondement conceptuel attribuant à l'appareil étatique central un rôle déterminant en matière de répartition des ressources publiques et d'orientation du développement des entités spatiales, tout comme dans ses implications opérationnelles en matière de réglementation, d'encadrement et de taxation, le *Modèle québécois* de gestion centralisée ne peut répondre aux exigences de l'efficacité qu'impose le nouveau paradigme de développement. L'autonomie décisionnelle et budgétaire des régions constitue une donnée fondamentale pour toute stratégie visant l'exploitation des leviers de la mondialisation.

Par conséquent, l'accessibilité des régions à toute impulsion soutenue de développement, requiert le renouvellement des assises du *Modèle québécois* en vue de permettre aux entités régionales d'accéder au statut d'opérateur économique d'une part, et de disposer des moyens d'une stratégie appropriée de reconversion de leurs structures, d'autre part.

La création des conditions appropriées de localisation d'activités liées à la transformation des ressources, et l'implantation de grappes associant des firmes intensives en savoir-faire, requiert une mutation institutionnelle attribuant aux régions leur autonomie de gestion et d'affectation des rentes réalisables sur la dotation en ressources de leur territoire.

Sans constituer nécessairement un nouveau palier de gouvernement, les conseils régionaux libérés de la tutelle étatique peuvent assumer une fonction transitive au développement de l'ensemble territorial québécois.

Le Québec a toujours été « *en avance sur son temps* » comme l'écrivait Jacques Godbout. En matière d'autonomie régionale, il lui suffirait d'être au rythme de son temps...

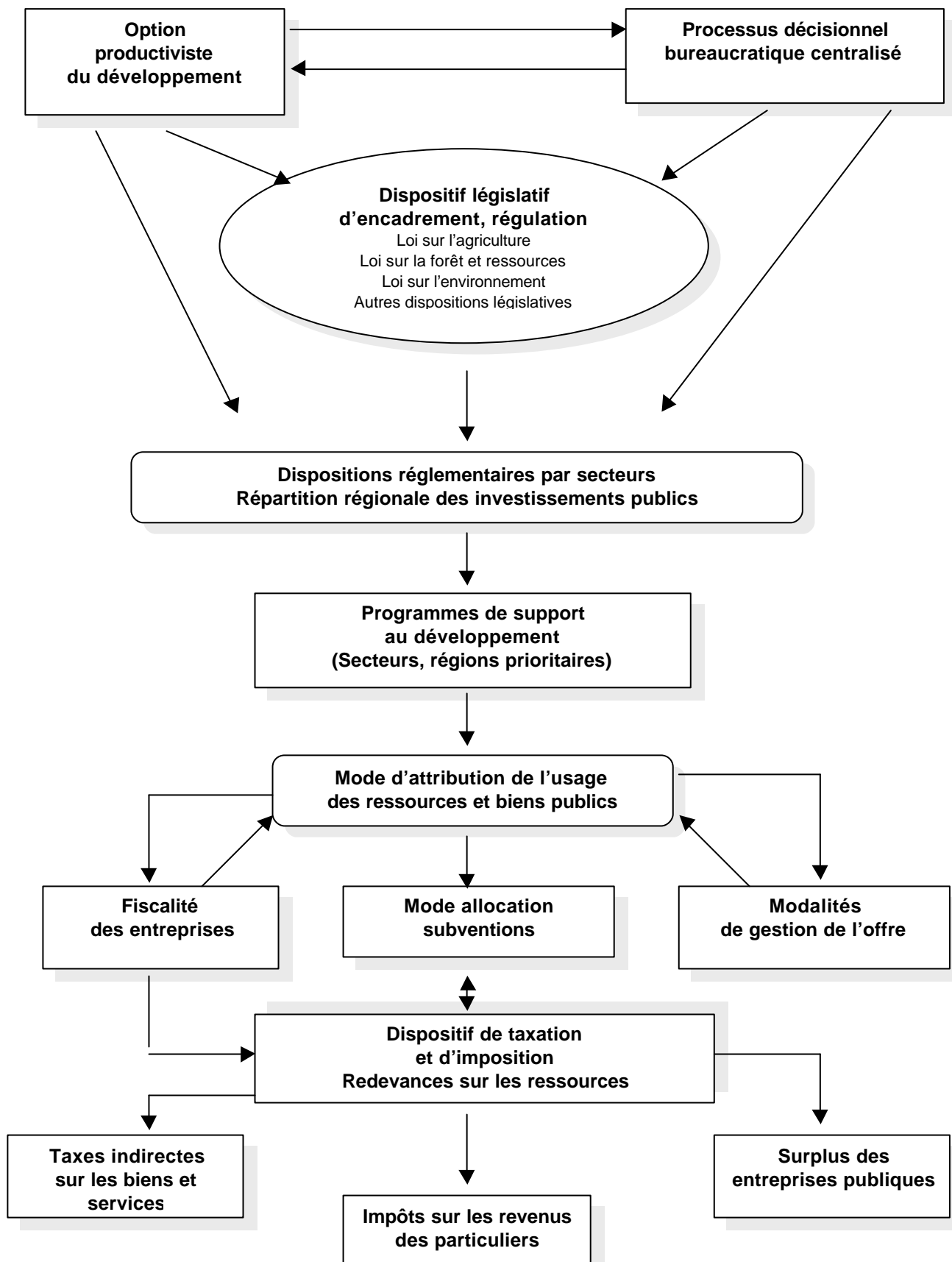


## BIBLIOGRAPHIE

- BAYARD, Jean-François. (2000). *L'illusion identitaire*, Paris, PUF.
- BOUCHARD, R., CÔTÉ, C., GAUVIN, C.-J., HARVEY, R., LAROUCHE, D., TREMBLAY, M. (2001). *Le pays trahi*, Chicoutimi, Société du 14 juillet.
- BOUCHER, Michel (1998). Évaluation de la performance du gouvernement du Parti Québécois 1994-1998, ÉNAP.
- BOYER, Marcel (2001). *La performance économique du Québec. Constats et défis*, CIRANO.
- , (1999). « Pour une nouvelle Révolution tranquille », *La Presse*, mars.
- BUCHANAN, J.M. (1950). «Federalism and Fiscal Equity», in *American Economic Review* 40, September, 583-599.
- , (2001). *La péréquation revisitée*, Allocution, Institut économique de Montréal.
- CASTELLS, Manuel (1998). *La société en réseau*, Paris, Fayard.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC. *Pour des régions innovantes, Rapport de conjoncture 2001*, p.67.
- CÔTÉ, C., LAROUCHE, D. (2001). *Ampleur et évolution des inégalités interrégionales au Québec : perspectives québécoise et canadienne*, Mémoire présenté à la Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec.
- FORTIN, Bernard (1984). *Évaluation du livre blanc sur la fiscalité des particuliers*, P.U.L.
- GOVERNEMENT SUISSE (2002). *Les institutions politiques suisses. La Constitution fédérale de la Confédération suisse*, www.parlement.ch.
- HIGGINS, B., MARTIN, F., RAYNAULD, A. (1970). *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ministère de l'Expansion économique régionale.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Les comptes économiques du Québec. Investissements privés et publics Québec et ses régions*.
- INVESTISSEMENT QUÉBEC, PRICE WATERHOUSE COOPERS (2002). *La fiscalité au Québec 2002*.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES DU CANADA (2001). *L'équilibre fiscal et les relations financières entre les gouvernements au Canada*.
- MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2000-2001*.
- MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA (2000). *L'équilibre des finances publiques au Canada*.
- KAUFMANN, A. (1977). *Introduction à la théorie des sous-ensembles flous*, tome 3.
- KIERANS, Éric (1974). *Concept de propriété publique des ressources et responsabilité de gestion du gouvernement provincial* ¾Article 92 ¾ AANB, McGill-Queen's University Press.
- LISÉE, Jean-François. (2000). *Sortie de secours*, Montréal, Boréal.
- MOUSSALLY, S.F. (2000). *L'autonomie décisionnelle et fiscale*, Chicoutimi, UQAC, DSEA.
- , FORTIN, M. (2001). *Le déséquilibre fiscal dans l'ensemble canadien et les défaillances du Modèle québécois*, Mémoire présenté à la Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec.
- MURPHY, B., M. WOLFSON (2000). «Inégalités de revenu en Amérique du nord : le 49<sup>e</sup> parallèle a-t-il encore de l'importance?» In *l'Observateur économique canadien*, août, p.3.1-3.24.
- OCDE (1997). *La gestion publique à travers les différents niveaux d'administration*, *La Suisse*, p. 525-546.
- PAQUET, Gilles (1999). *Oublier la Révolution tranquille*, Montréal, Liber.
- PICHER, Claude (2002). Les arguments d'Ottawa, *La Presse*, 1 août, 8 août.
- PONSAR, Claude (1977). *La région en analyse spatiale*, Institut mathématique de Dijon.
- PORTER, Michael (1990). *L'avantage concurrentiel de nations*, ERPI.

ANNEXE 1

Modèle québécois de gestion des ressources publiques



Source : S. F. Moussally, *Le Modèle québécois*, 2000.

## ANNEXE 2

## Occupation effective des champs de taxation au Québec, 2001-2002

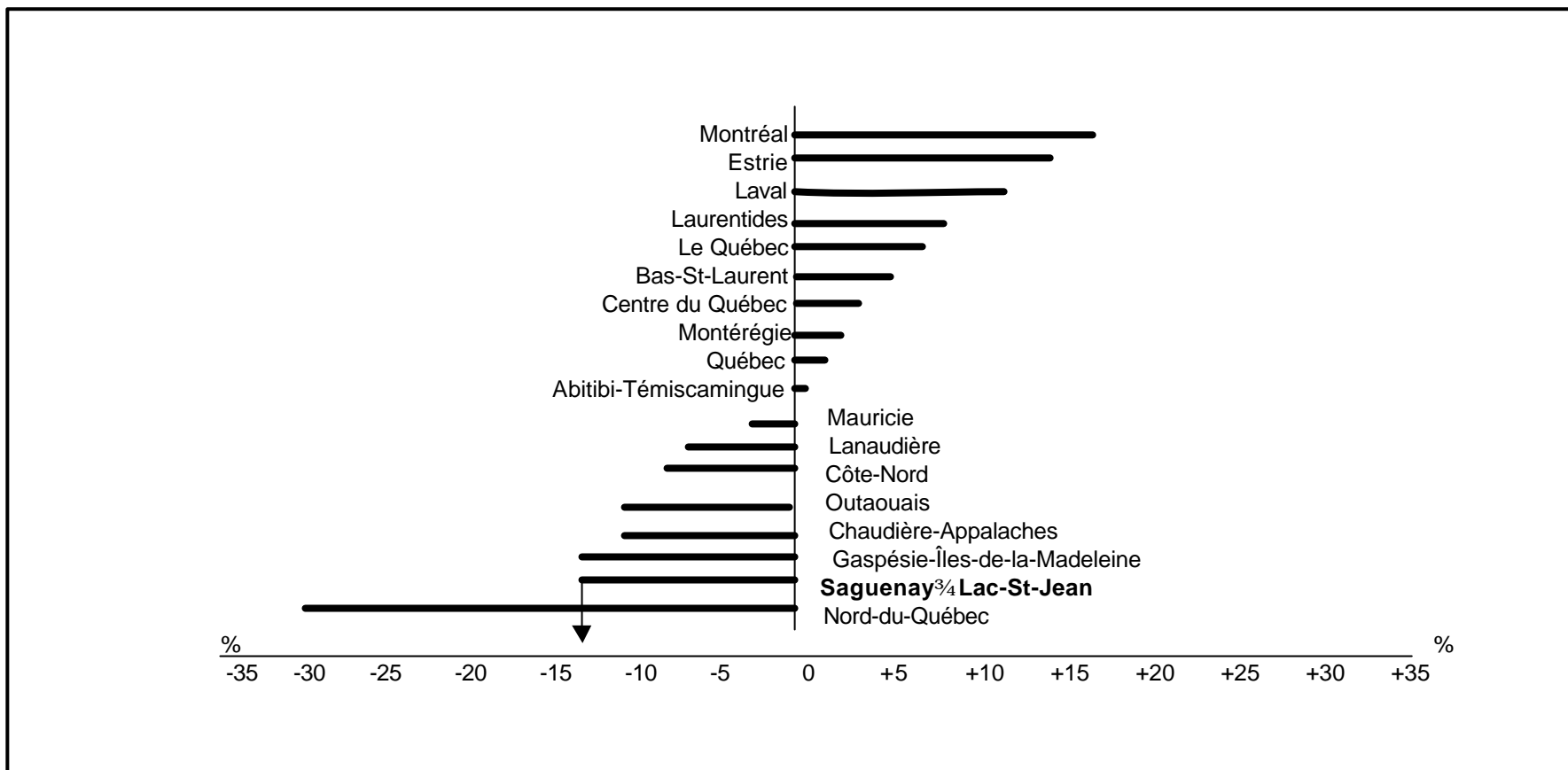
(en millions de dollars)

	Rendement				
	Fédéral	Québec	Local	Organismes	Total
<b>Impôt sur le revenu des particuliers</b>					
▪ Rendement effectif	14 911	15 902	--	--	30 813
▪ Abattement spécial du Québec	2 920	(2 920)	--	--	--
	17 831	12 982	--	--	30 813
<b>Impôts des non-résidents</b>	508	--	--	--	508
<b>Impôts des sociétés</b>					
▪ Impôt sur le revenu	6 668	2 114	--	--	8 782
▪ Taxe sur le capital	135	2 260	--	--	2 395
	6 803	4 374	--	--	11 177
<b>Taxes et droits sur biens et services</b>					
▪ Taxes de vente générales	5 803	7 430	--	--	13 233
▪ Carburants	1 004	1 582	46	--	2 632
▪ Tabac	557	557	--	--	1 114
▪ Boissons alcooliques	283	403	--	--	686
▪ Droits de douane	434	--	--	--	434
	8 080	9 972	46	--	18 099
<b>Taxes sur la masse salariale</b>					
▪ Assurance-emploi	4 232	--	--	--	4 232
▪ Fonds des services de santé	--	4 436	--	--	4 436
▪ Régie des rentes du Québec	--	--	--	6 996	6 996
▪ CSST	--	1 598	--	--	1 598
▪ Commission normes du travail	--	46	--	--	46
	4 232	6 080	--	6 996	17 308
<b>Taxes foncières revenus autonomes locaux</b>					
▪ Administrations municipales	--	--	7 927	--	7 927
▪ Commissions scolaires	--	--	993	--	993
	--	--	8 920	--	8 920
<b>Autres revenus</b>	1 569	5 324	--	--	6 893
<b>Revenus totaux</b>					
▪ Rendement effectif	36 104	41 652	8 966	6 996	93 718
▪ Abattement spécial du Québec	2 920	(2 920)	--	--	--
<b>Total</b>	<b>39 024</b>	<b>38 732</b>	<b>8 966</b>	<b>6 996</b>	<b>93 718</b>

Source : Commission sur le déséquilibre fiscal.

**ANNEXE 3**

**Variation annuelle composée des dépenses en immobilisations des régions administratives, Québec, 1995-1999**



Source : ISQ. *Investissements privés et publics Québec et ses régions*, 2000.

#### ANNEXE 4

##### Entreprises qui ont payé un taux d'impôt entre 10% et 20%, année 1999 (en millions de dollars)

Nom de la compagnie	Bénéfice avant impôts	Impôts exigibles	Impôts reportés	Charge d'impôts	Taux d'impôts effectif
BCE	6 420,0	1 072,0	(109,0)	963,0	16,70%
Thomson	1 081,1	199,0	(43,1)	155,9	18,41%
Bombardier	1 072,9	113,2	240,9	354,1	10,55%
<b>Alcan</b>	<b>1 018,7</b>	<b>150,0</b>	<b>163,3</b>	<b>313,3</b>	<b>14,72%</b>
Québécor	988,0	148,0	16,2	164,2	14,98%
Barrick Gold	649,9	110,5	51,6	162,1	17,00%
Talisman Energy	365,5	48,8	109,2	158,0	13,35%
EdperBrascan	357,0	44,0	0,0	44,0	12,32%
Mackenzie Financial	196,9	27,7	60,5	88,2	14,07%

Source : Léopaul Lauzon, *Impôts payés et impôts reportés par les compagnies canadiennes en 1999*, UQAM, 2000.

#### ANNEXE 5

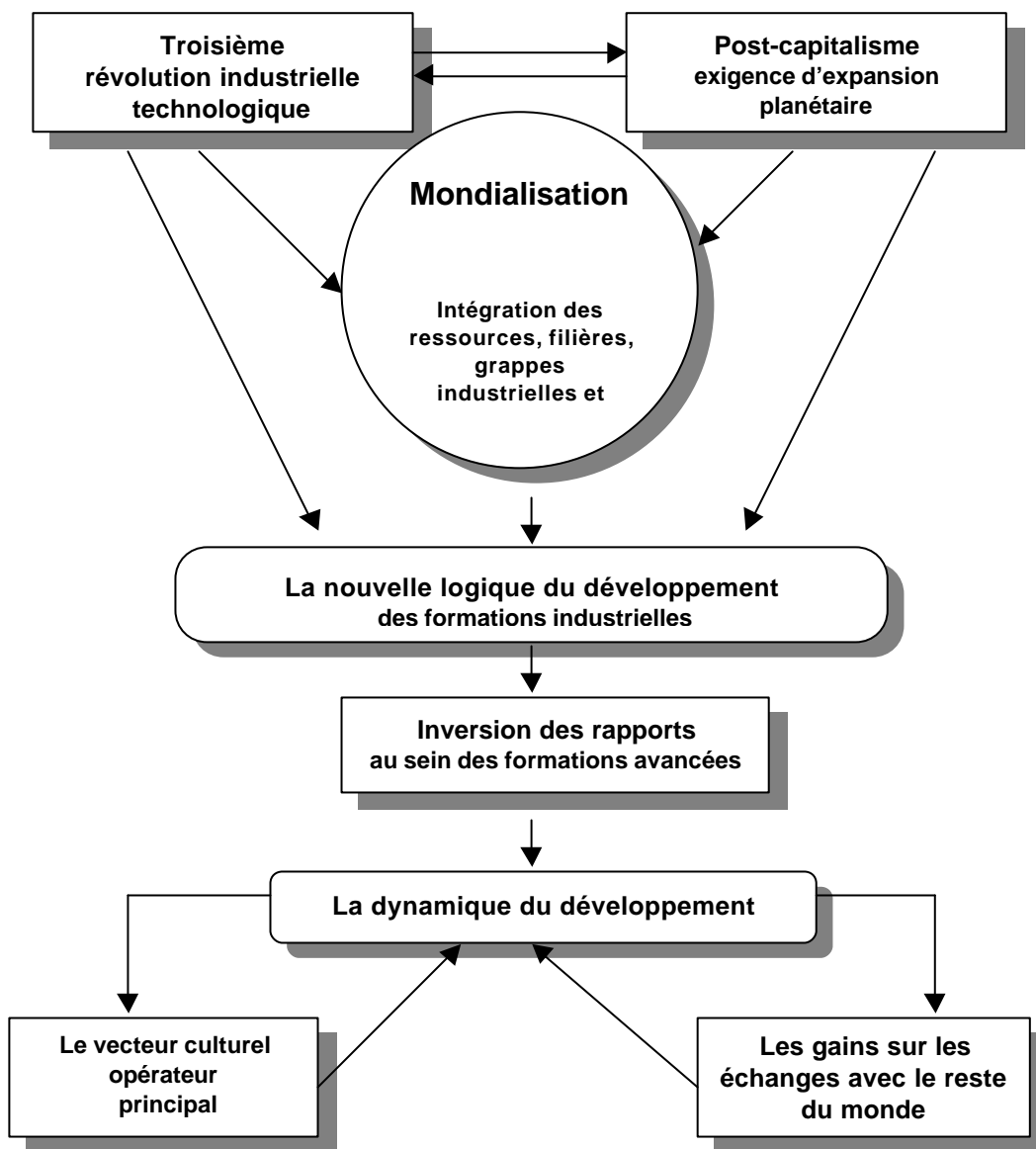
##### Les 20 plus grandes reports d'impôts au Québec, fin d'année financière 1999 (en millions de dollars)

Nom de la compagnie	Impôts reportés au bilan
Canadien national	2 829,0
Seagram	2 698,0
<b>Alcan</b>	<b>1 160,0</b>
BCE	783,0
Bombardier	583,3
Québécor	545,7
Power Corporation	441,0
Onex	411,0
<b>Domtar</b>	<b>376,0</b>
Groupe Vidéotron	289,3
La Cie de téléphone Anglo-canad	225,4
<b>Tembec</b>	<b>176,1</b>
Air Canada	120,0
Molson	87,7
<b>Cascades</b>	<b>89,0</b>
Ciment St-Laurent	85,7
Lafarge Canada	80,1
Cogeco	78,8
Groupe Transcontinental GTC	61,7
Ivaco	54,5
<b>Total des 20 compagnies</b>	<b>11 263,6</b>

Source : Léopaul Lauzon, *Impôts payés et impôts reportés par les compagnies canadiennes en 1999*, UQAM, 2000.

ANNEXE 6

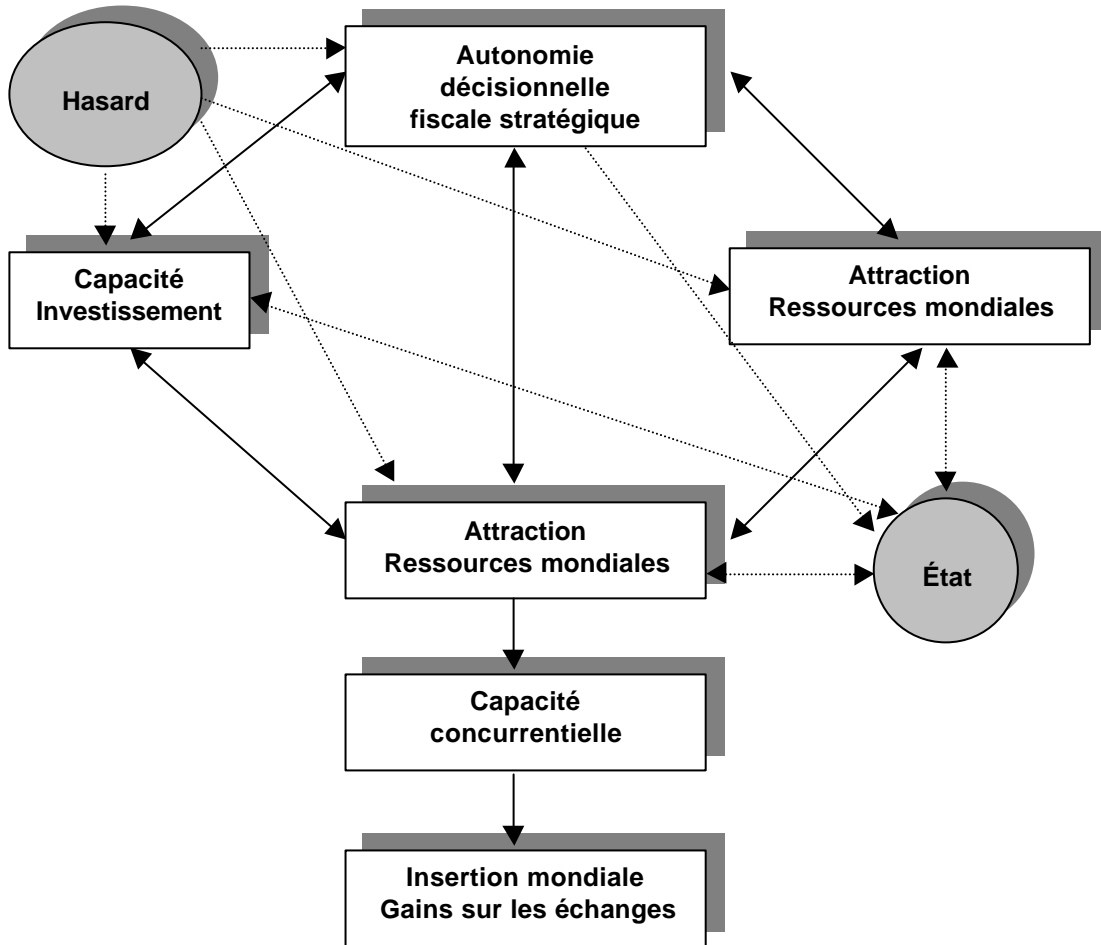
**La mondialisation et le développement des formations industrielles avancées**



Source : S. F. Moussally, DSEA, UQAC, mai 2000.

ANNEXE 7

Processus de création d'avantages concurrentiels  
d'une région périphérique



Source : S. F. Moussally, adaptation du modèle de Porter, 2001.